

Sécurité humaine et droits de la personne

L'engagement du Canada à l'égard de la sécurité humaine tient à de nouvelles réalités mondiales. Il représente un changement majeur et nécessaire dans les approches traditionnelles des relations internationales et des affaires mondiales, où l'État a longtemps été le principal acteur et objet de préoccupation.

En tant que membre du Conseil de sécurité des Nations unies en 1999 et 2000, le Canada a lancé le débat sur diverses questions intéressant la sécurité humaine et les droits de la personne, comme la protection physique et juridique des civils et la nécessité d'adopter des régimes de sanctions plus humanitaires et efficaces. Le Canada accueille favorablement et défend l'importance qui est accordée à l'individu dans le rapport du millénaire du secrétaire général de l'ONU, intitulé *Nous, les peuples*.

Les droits de la personne sont fondamentaux dans le dossier de la sécurité humaine. La promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est l'un des objectifs énoncés dans la Charte des Nations unies. Dès sa nomination, le secrétaire général a entrepris de faire des droits de la personne l'un des piliers centraux des travaux de l'ONU. Depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les Nations unies ont adopté une série de conventions et de déclarations qui visent à protéger et à promouvoir les droits de la personne. Avec la Déclaration universelle de 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques forment la Charte internationale des droits de l'homme. Le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, organe de l'ONU assurant la coordination des activités relatives aux droits de la personne, a charge de veiller à ce que les questions entourant ces droits soient examinées d'office dans l'ensemble du système des Nations unies.

Le Canada est aux Nations unies un chef de file reconnu dans de nombreux dossiers relatifs aux droits de la personne et il a récemment été réélu à la Commission des droits de l'homme. Au sein de celle-ci, il a piloté des résolutions sur diverses questions, dont la situation des droits de la personne au Rwanda et en Sierra Leone, la violence faite aux femmes, les enfants touchés par la guerre, les exodes de masse, l'impunité ainsi que la liberté d'opinion et d'expression, et sur le groupe de travail concernant la déclaration des droits des populations autochtones.

Au sein des Nations unies, le Canada préconise le renforcement du système des droits humains à l'ONU, une meilleure coordination entre le Haut-commissariat aux droits de l'homme et les autres éléments du système des Nations unies ainsi qu'une intégration plus systématique des droits de la personne dans les activités